



FC GINGINS



Règlement

Tournoi POPULAIRE FC GINGINS / Vendredi 15 juin 2018 **Début des matchs prévus à 18h30**

Article 1

Le présent règlement est basé sur les statuts et règlements de l'ASF et sur les lois officielles du jeu. Une attention particulière est à apporter au FAIR-PLAY.

Article 2

La finance d'inscription s'élève à 120.- par équipe à payer au camion du jury avant le 1^{er} match (dont 50.- de frais d'inscriptions et 70.- de bons nourriture et boissons)

Article 3

La compétition se déroule sous la forme d'une phase préliminaire composée de plusieurs groupes, à l'issue duquel un classement sera établi, sur les bases suivantes :

- | | |
|---------------|----------|
| - match gagné | 3 points |
| - match nul | 1 point |
| - match perdu | 0 point |

Les classements par groupe seront établis de la sorte et dans l'ordre des priorités suivant :

- le rapport du nombre de points par matchs joués
- La différence de buts (soustraction des buts reçus des buts marqués)
- le rapport des buts marqués par le nombre de matchs joués
- tirage au sort

Chaque équipe jouera au minimum un match de classement. Au minimum les 1^{ers} de chaque groupe pourront prétendre à la victoire finale.

Article 4

Le temps des matchs est fixé à 12 minutes sans changement de camps (cette durée peut augmenter en fonction du nombre d'équipes inscrites). En cas de retard sur le planning, le jury peut décider de passer les matchs à 10 minutes. **En phase finale, la durée des matchs sera de 10 minutes pour laisser la place à d'éventuels pénaltys.**

Il n'y aura pas de prolongation ni de tirs au but dans la phase de groupe.

Dans la phase finale, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes seront départagées par une épreuve de tirs au but (3 par équipe puis élimination directe)

Article 5

Les rencontres se déroulent selon le tableau des matchs défini par le jury.

Article 6

Les règles du football seront appliquées.

Article 8

Particularités :

- Le nombre de joueurs par équipe n'est pas limité, ainsi que leurs changements en cours de match (changements volants).
- 2 filles au minimum par équipe et 1 fille doit se trouver en permanence sur le terrain.
- **Les buts marqués par les filles comptent double** (la dernière personne à toucher le ballon est considéré(e) comme buteur. Par exemple, frappe d'un garçon déviée (même effleurée) par une fille = but de fille et vice-versa.
- Les bottes de paille qui séparent les terrains peuvent être utilisés comme appui. Dès que la balle passe outre, il y a une remise en touche ou un corner qui est effectué.
- Tous les coup-franc sont indirect
- Dégagement du gardien permis au-delà de la ligne médiane.
- Le gardien peut prendre, dans les 16m, tous les ballons de la main, y compris ceux de ses propres coéquipiers. Pour une raison de fair-play, il est demandé de ne pas abuser de cette règle pour faire de l'antijeu.
- La règle du hors-jeu est supprimée
- L'équipe désignée en premier lieu sur le tableau de match procède à l'engagement.
- Si deux clubs portent les mêmes couleurs, l'équipe désignée en second lieu sur le tableau de match devra se procurer un équipement de réserve. Des chasubles sont à disposition au camion du jury
- **Les équipes doivent être prêtes pour l'entrée sur le terrain 3 minutes avant le coup d'envoi** (heure du jury).
- Un joueur inscrit dans une formation ne pourra pas jouer avec une autre formation, faute de quoi, l'équipe fautive aura un match perdu.
- Le joueur averti sera sanctionné d'une pénalité de 5' mais pourra être remplacé par un coéquipier (ère).
- Le joueur expulsé quitte le terrain et son équipe jouera en infériorité numérique le reste de la partie, il sera également exclu du match suivant.
- L'équipe non présente sur le terrain au coup d'envoi officiel par le jury, sera pénalisée d'un but. Après une absence de plus de 5 minutes, elle sera déclarée perdante par forfait (3-0) par l'arbitre.
- Les crampons sont interdits dans le but d'éviter les blessures. Seuls les basquettes et petits crampons sont autorisés. En cas de doute, présenter les chaussures avant le tournoi au jury
- **Les tacles sont interdits ! L'esprit du tournoi est populaire et festif avant tout.** Des abus nous ont obligés à intégrer cette règle.



Article 9

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront solutionnés par le comité du tournoi.

Le comité du tournoi se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Le F.C. Gingins décline toute responsabilité en cas de vols, incidents ou accidents pouvant survenir sur et hors des terrains de jeux, ainsi que dans les vestiaires.

Article 10

Le jury est compétent pour faire respecter le présent règlement et prendre toutes dispositions pour le bon déroulement du tournoi.

Une commission des protestations et de recours est mise en place, elle traitera :

- les cas de protestations déposés auprès de l'arbitre, avant le match, respectivement avant la reprise du match et confirmé par écrit, 15 minutes après la fin du match auprès de la commission.
- les cas de litige que le jury ne peut prononcer.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

Article 11

L'engagement de toute équipe dans ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement. Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de désistement.

Article 12

A l'issue des finales, une cérémonie de remise de prix sera organisée.